

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION PROFESSIONNELLE

STAGE

Titre :
.....

PARTICIPANT

Mr Mme

Prénom : Nom :

Entreprise :

Adresse :
.....

Fonction du participant :

Adresse mail du participant :

Téléphone du participant (fixe ou portable) :

RESPONSABLE INSCRIPTION

Mr Mme

Prénom : Nom :

Entreprise :

Fonction :

Adresse mail :

Téléphone (fixe ou portable) :

DONNEES DE FACTURATION

Etablissement à facturer :
.....

Adresse :
.....

N° TVA INTRACO :

Fiche d'inscription à remplir et renvoyer à l'adresse : annie.roussey@perspectives.dev
A la réception de la fiche d'inscription, une convention de formation en double exemplaire vous sera adressé dont une à nous retourner, signée et revêtue du cachet de l'entreprise ;
Les modalités de paiement sont les suivantes :
Par chèque libellé au nom de la société Perspectives et encaissable au moins 72h avant la date de la formation
Par virement bancaire sur le compte BNP Paribas IBAN FR76 3000 4031 3000 0113 0857 965 Titulaire du compte : Perspectives

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Champ d'application : Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation réalisées par **Perspectives**. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

Modalités d'inscription : Toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription renseigné, **au plus tard 1 mois avant le début de la session pour une formation**, validant votre accord sur la prestation, signé par une personne habilitée et accompagné du règlement correspondant. L'inscription n'est définitive qu'après le paiement intégral de la somme à payer à l'inscription. Perspectives se réserve donc expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué. Cette inscription est valable pour la totalité de la prestation.

Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Perspectives se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire s'il ne satisfait pas au pré-requis.

Convocation : Une convocation par mail est adressée, à l'avance, à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires...) Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

Report – Annulation d'inscription – Absence : L'entreprise conserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires/candidats. Ces demandes de report ou d'annulation devront se limiter aux cas de force majeure dûment justifiables et ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de 21 jours avant le début de la prestation. Passé ce délai, Perspectives facturera l'intégralité de la prestation. La substitution d'un stagiaire par un autre, en cours de formation n'est pas acceptée. Perspectives offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10

jours ouvrés avant l'action de formation. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de Perspectives. Toute session commencée est due en totalité.

L'absentéisme non signalée par l'entreprise ou l'abandon du stagiaire, sans justificatif, ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la prestation. Dans le cas d'une vente à distance, vous bénéficiez d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre, sans pénalité. Le remboursement de votre achat vous sera envoyé au plus tard dans les 30 jours suivants. Dans le cas d'une formation entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, elle dispose d'un **délai de rétractation de 10 jours**, durant lequel elle peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Report – Annulation de session : Perspectives se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session en cas de force majeure dûment justifiable sans donner lieu à une quelconque indemnité. En cas d'annulation de son fait, Perspectives conserve votre dossier pour vous inscrire sur une date ultérieure ou, à votre demande, peut procéder au retour de votre règlement.

Tarifs : Les tarifs sont exprimés en Euros. Perspectives est un organisme de formation bénéficiant de l'exonération de TVA, nos prix sont nets et la TVA est non applicable selon l'article 293 B DU CGI (se référer au bulletin d'inscription).

Conditions de paiement : Les règlements sont exigibles au moment de l'inscription. Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne sont pas prises en compte.

Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi 92-1442).

Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCO, il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

Facturation – Documents contractuels : Les prestations, conformément à la loi sur la formation professionnelle font l'objet d'un devis (ou bulletin d'inscription) et/ou d'une convention si exigée dans le cadre d'un dossier de financement, retourné(e) impérativement signé(e) avant le début de la formation. A l'issue de la formation, un certificat de réalisation (attestant de l'assiduité du stagiaire), une attestation de formation et le cas échéant, une attestation de réussite sont remises au stagiaire ou à l'entreprise, pour remise au stagiaire. La facture, établie au nom de l'entreprise, est adressée à l'issue de la formation.

Assurances : Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la session de formation, vis à vis des tiers et de Perspectives. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

Protection des données à caractère personnel du stagiaire : Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679) : Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par Perspectives en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services Perspectives associés, y compris l'accès à une plateforme pour les formations en distanciel. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à Perspectives Chemin des Molues 95430 Auvers sur Oise. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Perspectives aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. La charte Perspectives sur la protection des données

personnelles est disponible sur le site www.perspectives.dev.

Election de domicile – Litiges : L'élection de domicile de Perspectives est faite à son siège social. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable sont de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du Greffe de Tribunal de Commerce de Pontoise.